



# COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE

## QUIMPERLE Centre

Réunion du 2 mars 2017 au Coat-kaër.

### *•Présentation du DOB (questions financières et fiscales) par Monsieur le Maire.*

---

- Le vote du Budget 2017 aura lieu lors du conseil municipal du 29 mars 2017. Le Maire rappelle que les conseils municipaux sont publics et qu'ils offrent à chacun la possibilité de s'exprimer lors du quart d'heure citoyen en fin de conseil. Il invite donc chacun à y assister.  
*Il précise aussi que le DOB qui a déjà eu lieu est intéressant car politique, alors que le vote du budget est plus technique.*
- La réunion de quartier a lieu entre le DOB et du budget pour deux raisons :
  - présenter les priorités budgétaires de la collectivité
  - permettre la prise en compte de questions du quotidien évoquées par la population
- Rappel de la situation : tenir les promesses de campagne dont celle de ne pas augmenter les impôts locaux. Une augmentation importante a eu lieu durant les deux précédents mandats et une pause fiscale est nécessaire.  
Il a fallu prendre en compte l'annonce faite par le gouvernement en avril 2014 (juste après le début du mandat) du renforcement du Pacte de Stabilité. Le but est de concourir au fait que le déficit de l'Etat soit moins important. Conséquence : 11 milliards d'euros de moins aux collectivités.  
Pour Quimperlé, 1,9 millions d'euros de dotation en moins sur 6 ans, soit 300 000€ de moins par an.  
Epargne nette de la Ville en 2014 : 700 000€ / 400 000€ en fin de mandat. Il faut donc avoir une gestion drastique, une rigueur budgétaire absolue, tout en conservant un service à la population de qualité constante.
- Des décisions difficiles ont dû être prises : avoir **moins de dépenses de fonctionnement**.  
Total : 14 à 15 millions d'euros de budget de fonctionnement dont 54 à 56% de dépenses de fonctionnement pour le personnel.  
Par conséquent, le choix du non renouvellement systématique de départs à la retraite a été annoncé d'emblée aux agents de la Ville. Ainsi, 10 à 15 agents sur les 40 départs à la retraite ne sont pas remplacés.
- Pour tenir le rythme, il a été nécessaire de réorganiser les services. Ainsi, 16 services l'ont été, soit presque toute la mairie. Des difficultés subsistent en ce qui concerne la Police Municipale.
- Pour la première fois dans l'histoire de la Ville, les dépenses de personnel ont

diminué alors que normalement elles augmentent naturellement de 1% par an. Cependant, un seuil à ne pas dépasser a été atteint sous peine de dégrader le service public.

- Une part des efforts faits par les agents de la ville leur est redistribuée grâce à la renégociation du régime indemnitaire et une prime annuelle en augmentation.
- Concernant les **dépenses d'investissement**, il faut assurer les projets votés au précédent mandat : gare, Kerjouanneau, Hôpital Frémeur et chapelle Saint Eutrope, ...

La situation financière de la Ville est très engagée ; il n'y a aucune marge de manœuvre.

- Par ailleurs, les lourds travaux liés aux inondations, dont le coût global était impossible à prévoir au moment des élections, se sont ajoutés. 1,8 millions d'euros d'argent public qui pèsent sur le mandat en cours.  
Des arbitrages ont été nécessaires ; ainsi la Ville n'est pas en mesure de financer la restructuration du complexe tennistique (2 millions €).
- Heureusement, un acte politique majeur a eu lieu : le **Pacte financier et fiscal**, adopté à l'unanimité par les 16 communes de l'intercommunalité permettant, entre autres, de reconnaître les charges de centralité de la ville centre. Sans ce pacte financier et fiscal, il aurait fallu prendre des décisions encore plus drastiques avec une dégradation inévitable du service public. De plus, il marque la confiance renouvelée entre l'intercommunalité et la ville.
- Concernant les dettes et emprunts, la situation s'est légèrement dégradée (le remboursement de la dette est passé de 5,6 ans à 8 ans) mais on peut dire que l'équilibre est quand même tenu au vu de la situation.
- **Le Maire conclut son intervention en précisant que les objectifs fixés ont été tenus car il y a eu déjà beaucoup d'efforts de faits.**

### *• Les principaux travaux en cours et à venir.*

---

- Ont été réalisés en 2016 un certain nombre de travaux dans la ville dont les plus visibles sont : le rond-point de saint Jalmes ; le bas de la rue terre de Vannes ; le chemin bleu ; les réseaux dans la rue du Couëdic ; le Pôle d'échanges multimodal (Pem), en cours de finition ;
- Pour 2017 sont programmés d'autres travaux dont les principaux seront : réalisation de trottoirs dans un certain nombre de quartiers, Kervail, Kerrez, rue du général Giraud. La phase 3 rue terre de Vannes. Le bac à chaînes à la Motte près de la base de canoë, pour pouvoir rouvrir la boucle Glenmor, fermée depuis 1987.
- Fin 2017/2018 verront d'autres travaux importants et structurants pour la ville comme notamment la modification du carrefour à la jonction des rues Mellac, Thiers, du Couedic et Pont-Aven, avec la démolition de deux maisons et la création du rond-point urbain. L'ouverture d'une nouvelle venelle près de l'échoppe rue dom Morice.
- 2019/2020 Création de la MSAP (maison des services au public) à L'hôpital frémeur.... Ce sera le lieu de regroupement de services de la Ville, de l'intercommunalité et de l'Etat, liés à la jeunesse, l'éducation et le social.

- En complément de ces travaux a été mis en place :

→ **Un plan de gestion des arbres :**

Nadine Constantino, adjointe au développement économique et à l'animation de la ville, détaille la réflexion qui est menée par le service Espaces verts sur une mise en œuvre différenciée de l'ensemble des espaces verts incluant le patrimoine arboré. La municipalité entend mener une gestion cohérente et respectueuse de l'arbre en ville, accompagnée par les représentants de l'association Bretagne Vivante. Les interventions seront progressives afin d'être mieux acceptées par la population. Les arbres qui posent problème seront dans un premier temps abattus et remplacés par des variétés mieux adaptées. Ensuite le reste de l'alignement pourra être supprimé. Voici quelques exemples :

- Les liquidambars de la rue du Coat-Kaer. Plantés dans les années 80 ils occasionnent par leurs racines de nombreuses dégradations sur les réseaux et la voirie et un manque de luminosité pour les riverains et salariés des services implantés dans le secteur. Un arbre sur deux sera supprimé dans un premier temps.
- Les frênes du cimetière. Plantés également dans les années 80, ils produisent de nombreuses graines qui se développent et doivent être supprimées, et les chutes de feuilles sont très importantes et imposent un ramassage manuel en raison du revêtement en gravillons et de la proximité des tombes. Un arbre sur deux sera supprimé dans un premier temps et remplacé par une autre essence au feuillage persistant comme le chêne vert.
- Les aulnes de l'avenue de la Laïta. Ces arbres ont connu une croissance rapide et les racines ont provoqué des déformations sur la voirie et d'autres sont à prévoir. La hauteur entraîne une perte de luminosité importante pour les maisons avoisinantes et pour l'éclairage public. La chute des chatons (fleurs de l'aulne) oblige à des entretiens importants pour des raisons de propreté et de sécurité tant par le service propreté que par les riverains excédés. Dans l'attente d'un réaménagement de voirie, un arbre sur deux peut être supprimé.

→ **Le chemin bleu :**

Une présentation de la démarche ayant aboutie à la création du « chemin bleu » le long de l'isole est faite par Cécile Peltier, l'adjointe à la culture :

- Un enjeu de réduction des risques
- Un aménagement urbain
- Une valorisation du patrimoine
- Un projet artistique

Cette démarche s'inscrit dans une étude urbaine sur le secteur de la basse-ville qui permet de mener la réflexion vers des orientations plus précises : Renforcer une forte identité « cœur de ville historique » ; Mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti ; Créer des boucles de circulations douces incluant les deux rivières ; Requalifier la basse-ville lieu de vie, lieu de patrimoine et lieu touristique.

Le projet artistique, outre la réalisation du chemin bleu, se traduira par la tenue d'une exposition temporaire à la chapelle des Ursulines du 28 mai au 08 octobre de l'artiste Yann KERSALE, « Ursulumes ».

## • *La parole aux habitants.*

---

Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- Les choucas : Les nuisances provoquées par ces oiseaux sont nombreuses. Espèce protégée ils sont aujourd'hui en trop grand nombre mais il faut une autorisation de la préfecture, demandée par la ville, pour effectuer une régulation par un abattage. A suivre...
- Les courants d'air dans les halles de la place Hervo : Monument historique pas facile à modifier, diverses solutions seront étudiées.
- La future réalisation de la MSAP maison des services publiques, (voir plus haut, projet de travaux 2019/2020). A ne pas confondre avec le regroupement des services départementaux liés à la solidarité qui se fera dans la dernière aile de l'Hôpital st Michel acquise par le département et bientôt rénovée (fin 2017 et 2018).
- La localisation du futur conservatoire de musique et danse devenu intercommunal. Deux sites ont été retenus et proposés à Quimperlé Communauté, l'un en haute ville, place des écoles, l'autre en basse ville, sur l'emplacement des anciennes fonderies acquis récemment par la ville. Le seul impératif est qu'il soit situé en centre- ville.
- Le déficit de conteneurs en raison du changement du mode de tri entraîne des désordres autour des poubelles.
- Le clapet sur l'isole est toujours baissé selon un riverain, ce qui est un problème pour les fondations en bois des maisons environnantes. Il s'agit d'un problème de continuité écologique pour les poissons migrateurs.
- La suppression des jardinières place des anciens haras pour des raisons d'économie interpelle les habitants du quartier, par rapport au luxe déployé sur les ronds point d'entrées de villes.

## • *Groupe citoyenneté / Atelier participatif*

---

Après les précédentes campagnes, ville propre, incivilités, quelque chose de plus positif est proposé : *les lieux de convivialité dans la ville* ; comme les espaces partagés, en prenant exemple sur ce qui se passe dans le quartier du Gorréquer, ou une association de riverains organise plusieurs fois par an des rencontres et des manifestations qui font vivre le quartier.

***Voilà pour l'essentiel des thèmes abordés lors de cette rencontre du quartier centre-ville qui se termine par un pot de l'amitié.***